

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 6 mai 2024 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 7665, rue Claire-Fauteux, par le centre de la petite enfance « Les Bécasseaux », à des fins de garderie (RCA02-27014) (RCA02-27014-1).

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 27^E JOUR DE MAI 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou